



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE SYSTÈME RBO

SÉMINAIRE ATO DU 16 JUIN 2022

Le système RBO pour quels organismes ?

Le **RBO** (Risk Based Oversight) est conçu pour fournir une indication du niveau de performance de la **conformité** et de la **sécurité** au sein des ATO

L'objectif est de permettre à l'autorité d'adapter le cycle surveillance de l'ATO en fonction des risques identifiés (ARA.GEN.305).

Il est conçu pour deux types d'ATO:

- ATO complexes et non complexes d'un cycle de surveillance de **24 mois** (ARA.GEN.305(c))
- ATO LAPL, PPL, SPL, BPL, répondants à l'ORA.GEN.200(c) d'un cycle de surveillance de **48 mois** (ARA.GEN.305(c.bis))

Mise en place du système RBO

Note :

Actuellement, le RBO est en phase finale de sa version expérimentale

Son exploitation est prévue à l'automne 2022

Piliers de la méthodologie

La méthodologie repose sur les trois piliers sur lesquels le RBO est mis en œuvre.

Ils sont représentés par 3 parties :

- Partie 1 : Profil de l'organisme ATO et son exposition aux risques ;
- Partie 2 : Niveaux de conformité et de performance de gestion de l'ATO ;
- Partie 3 : Performances du système de sécurité de l'ATO.

Application des différentes parties dans le système RBO

La partie 1 définit le profil de l'organisme ATO et son exposition aux risques (ARA.GEN.305)

Cette partie établit le cycle initial de surveillance de l'ATO

La partie 2 évalue après audit, le niveau de conformité et de performance de gestion de l'ATO

La partie 3 évalue après audit la performance du système de sécurité de l'ATO

Ces parties 2 et 3 sont le fondement du RBO

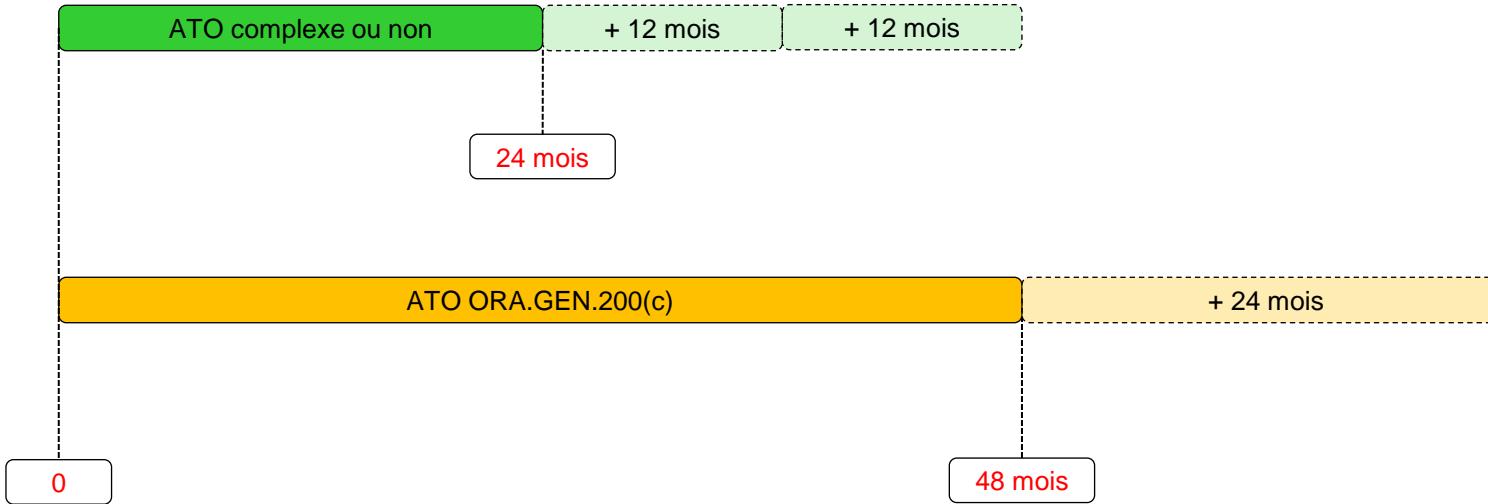
C'est la synthèse de ces 2 parties qui permettra de définir la possibilité d'extension ou de réduction du cycle de surveillance de l'ATO

Evolutions possibles d'un cycle de surveillance

ATO (Complexes et non-complexes)		
CYCLES DE SURVEILLANCE <i>ARA.GEN.305(c)</i>	Réduit	Performance ATO diminuée
	24 mois	Cycle standard
	36 mois	<p>Le cycle de planification de la surveillance peut être prolongé jusqu'à un maximum de 36 mois si l'autorité compétente a établi qu'au cours des 24 mois précédents :</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) l'organisme a démontré son efficacité dans l'identification de dangers pour la sécurité aéronautique et dans la gestion des risques associés ; (2) l'organisme a démontré de manière continue comme prévu à l'<i>ORA.GEN.30</i> qu'il maîtrise totalement tous les changements ; (3) aucune constatation de niveau 1 n'a été émise ; et (4) toutes les actions correctives ont été mises en œuvre dans le délai imparti par l'autorité compétente, comme prévu à l'<i>ARA.GEN.350</i>, point d) 2).
	48 mois	<p>Le cycle de planification de la surveillance peut être prolongé jusqu'à 48 mois maximum si, outre le point mentionné ci-dessus, l'organisme a établi un système qui lui permet de rapporter à l'autorité compétente d'une manière continue et efficace ses performances en termes de sécurité et sa conformité réglementaire, système que l'autorité compétente a approuvé.</p>

ATO LAPL, PPL, SPL ou BPL (ORA.GEN.200(c))		
CYCLES DE SURVEILLANCE <i>ARA.GEN.305(c.bis)</i>	Réduit	Performance ATO diminuée
	48 mois	Cycle standard
	72 mois	<p>Le cycle de planification de la surveillance peut être prolongé jusqu'à 72 mois au maximum si l'autorité compétente a établi que, au cours des 48 mois précédents :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) l'organisme a démontré son efficacité en matière d'identification des dangers pour la sécurité aéronautique et de gestion des risques associés, comme le prouvent les conclusions du bilan annuel effectué conformément au paragraphe <i>ORA.GEN.200</i>, point c) ; 2) l'organisme a constamment maîtrisé toutes les modifications conformément au paragraphe <i>ORA.GEN.130</i>, comme le prouvent les conclusions du bilan annuel effectué conformément au paragraphe <i>ORA.GEN.200</i>, point c) ; 3) aucune constatation de niveau 1 n'a été émise ; et 4) toutes les actions correctives ont été mises en œuvre dans le laps de temps imparti ou prolongé par l'autorité compétente, tel que défini au paragraphe <i>ARA.GEN.350</i>, point d) 2).

Cycles des programmes de surveillance ATO et extensions possibles



Le niveau de performance de l'ATO et le système de gestion de l'ATO : les deux piliers du RBO

Le **niveau de performance** de l'ATO comprend les 5 critères suivant :

- La conformité CMS
- La conformité SGS
- Les Normes d'instruction
- Les tendances générales
- Les actions correctives



La performance du système de gestion de l'ATO comprend les 8 critères suivant :

- La culture de la sécurité
- L'analyse des risques
- Le pilotage du SGS
- Les actions correctives
- L'amélioration et le changement
- La gestion des interfaces
- La documentation
- La formation et la communication

Le système d'évaluation

Chaque critère est composé de plusieurs rubriques à évaluer

En cours d'audit, les différentes rubriques seront évaluées

En retour d'audit, les scores de chaque critères seront synthétisés dans un fichier Excel

Un algorithme évaluera la performance de l'ATO et sa gestion du risque

Le score finale représentera l'exposition de l'ATO face aux risques en exploitation

Le système d'évaluation - Résultats

Exposition au risque

Très faible

Faible

Moyen

Elevé

Allongement du cycle de surveillance

OUI

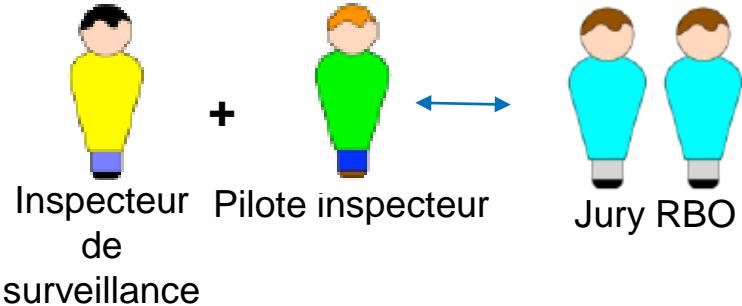
OUI AVEC RESERVE

NON

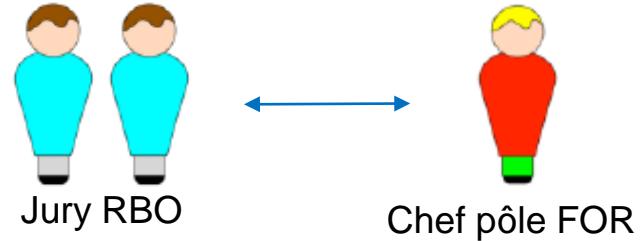
REDUCTION DU CYCLE

Le système d'évaluation - Décision

Délibération entre l'inspecteur de surveillance et pilote inspecteur en charge de l'ATO avec le jury RBO



Validation de l'allongement du cycle de surveillance entre le Jury RBO et le chef de pôle FOR



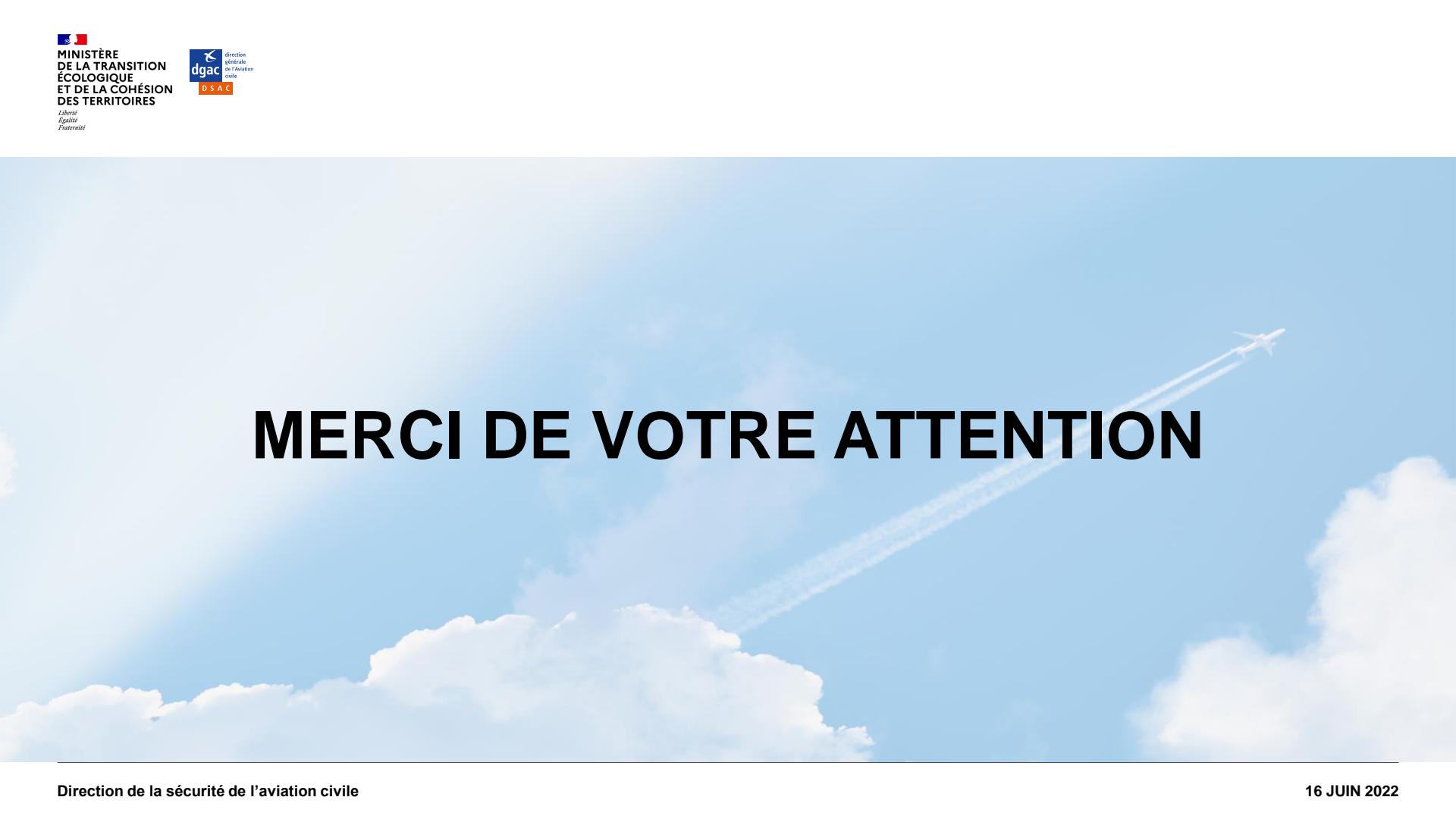


MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité



direction
générale
de l'Aviation
civile
DSAC



MERCI DE VOTRE ATTENTION



Audience Q&A Session

- ⓘ Start presenting to display the audience questions on this slide.



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



direction
générale
de l'Aviation
civile

DSAC





Questionnaire de satisfaction

- ⓘ Start presenting to display the poll results on this slide.